



HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'Etat d'architecte Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'Etat d'architecte. 2017, École nationale supérieure d'architecture de Nancy. hceres-02029666

HAL Id: hceres-02029666

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029666>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade master Diplôme d'Etat d'architecte

Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy) est un établissement public administratif d'enseignement supérieur du ministère chargé de la culture et de la communication, placé sous la co-tutelle de ce ministère et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle fait partie du réseau national des vingt ENSA, auquel il faut ajouter l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg et l'École spéciale d'architecture (ESA), qui délivrent les diplômes menant aux métiers de l'architecture, de la ville et du paysage.

Depuis 2005, et plus encore depuis la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, ces écoles participent pleinement non seulement à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'architecture mais aussi à la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur par leurs activités de formation initiale et tout au long de la vie, par les recherches menées au sein de leurs laboratoires et par leur participation aux regroupements des universités et grandes écoles de leurs sites. Elles mènent des missions de diffusion de la culture architecturale et urbaine et elles contribuent à la constitution de réseaux internationaux de formation et de recherche.

L'ENSA Nancy, liée par une convention à l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), est partenaire de l'Université de Lorraine et membre associé de la Conférence des grandes écoles (CGE).

L'offre de formation de l'ENSA Nancy est composée de huit programmes de formation :

- le diplôme d'études en architecture (DEEA), conférant le grade de licence, avec 360 étudiants ;
- le diplôme d'Etat d'architecte (DEA), conférant le grade de master, avec 230 étudiants ;
- l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), avec 40 stagiaires ;
- la spécialité *Architecture bois construction* du master 2 *Génie civil*, cohabilitée avec l'ENSTIB (École nationale supérieure des technologies et industries du bois) de l'Université de Lorraine, avec 30 étudiants ;
- la spécialité *Architecture, modélisation, environnement* du master 2 *Design global*, cohabilitée avec l'Université de Lorraine, avec 16 étudiants ;
- la spécialité *Verre, design, architecture* du master *Design global*, cohabilitée avec l'Université de Lorraine avec 16 étudiants ;
- la spécialité *Ingénierie urbaine - villes et territoires en transformation* du master *Conduite de projets et développement des territoires (Proj&Ter)*, cohabilitée avec l'Université de Lorraine, avec 20 étudiants ;
- le doctorat en architecture, avec 12 doctorants.

Présentation de la formation

Le DEA valant grade de master est délivré à l'issue d'une formation de 2^{ème} cycle à l'architecture et aux problématiques urbaines. Cette formation est définie par les articles R 672-1 R 672-14 du code de l'éducation et l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation dans les écoles d'architecture.

Composé de quatre semestres, la formation place le projet architectural et urbain au centre de son dispositif, enrichi des enseignements des champs des sciences et techniques, des arts et des techniques de représentation, de l'histoire architecturale et des sciences humaines. Elle garantit la maîtrise des problématiques propres à l'architecture en permettant de se préparer à ses différents modes d'exercice et domaines professionnels mais aussi d'accéder aux démarches et aux pratiques de la recherche. Elle permet la poursuite d'études en doctorat ou vers des formations post master. Le DEA correspond à 120 crédits européens (european credit transfer system, ECTS) répartis en quatre semestres sur deux ans. Les architectes diplômés d'Etat (ADE, détenteurs du DEA) sont éligibles à la préparation à la HMONP afin qu'une fois habilités ils puissent s'inscrire à un tableau régional du conseil de l'ordre des architectes pour exercer la profession réglementée et porter le titre d'architecte.

Le DEA permet de travailler comme architecte salarié en agence, agent de l'Etat ou des collectivités territoriales ou encore de remplir des missions de consultant pour le compte de l'Etat, de collectivités ou de particuliers.

Ce cursus est accessible en formation continue à des personnes disposant d'une expérience professionnelle. Leur admission dans le cycle se fait sur validation des acquis et sur examen, pour bénéficier d'une formation adaptée sur quatre semestres, sans qu'il soit possible de délivrer le DEA en validation des acquis de l'expérience (VAE).

Analyse

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation conduisant au DEA se fixe comme périmètre professionnel de préparer les étudiants à apporter une réponse architecturale à la commande du maître d'ouvrage, aux besoins des usagers, aux limites imposées par les impératifs des budgets et des réglementations ainsi qu'aux exigences techniques. Il n'existe pas d'objectifs spécifiques à la formation si ce n'est l'acquisition de connaissances liées aux compétences des enseignants de l'école dans le domaine de la recherche.

Le programme d'études s'inscrit dans le cadre commun de la directive européenne 2005/36/CE visant à la reconnaissance mutuelle des qualifications qui, pour le domaine de l'architecture, est basée sur l'acquisition de savoirs ou de savoir-faire. Cette approche reste très générale et semble davantage s'inscrire dans une conformité aux textes que dans une articulation programme, connaissances, mise en situation, compétences.

Quatre domaines d'études sont proposés : Architecture, villes, territoires et sociétés ; Architecture, ingénierie et environnement ; Architecture, histoire et patrimoine ; Architecture, théorie et critique.

Le parcours de l'étudiant est personnalisable, avec un choix de parcours modifiable au cours du cycle. L'étudiant peut choisir à chaque semestre son domaine, sachant qu'un des deux cours du semestre peut être pris dans un autre domaine. Dans la réalité le choix de domaine est plus lié au projet architectural qu'à un choix thématique de connaissances scientifiques. La formation comporte également un stage pratique de quatre mois (possibilité de le faire à mi-temps), une initiation à la recherche par la recherche, une préparation d'un mémoire du projet de fin d'études (PFE).

Le contenu de la formation paraît principalement centré sur le projet architectural avec son exercice terminal, le PFE, car environ 70 ECTS sur 120 sont attribués à cet apprentissage. Avec 10 ECTS pour le stage et le voyage d'étude, il reste donc 40 ECTS pour le reste. Ainsi 1/3 de la formation est consacré à l'acquisition des connaissances et à l'apprentissage de la recherche, avec pour corollaire que la formation à la recherche ne correspond en fait qu'à 5 ECTS sur les 120 pour les étudiants ne faisant pas un mémoire académique orienté recherche. Aussi, il est impossible de voir en quoi la formation ainsi organisée permet bien l'acquisition d'un portefeuille minimum de connaissances répondant aux points énoncés dans la directive européenne 2005/36/CE qui déclinent les savoirs et savoir-faire incontournables.

La moitié des étudiants bénéficient d'une mobilité internationale, ce qui est satisfaisant d'autant que le niveau B1 requis pour entrer en DEA est insuffisant pour un niveau de langue au grade de master.

Sur la période 2012-2015, le nombre d'étudiants redoublant est resté important : fin 2013, la moitié des étudiants de 2^{ème} année n'ont pas été diplômés (57 %), avec des efforts de remédiation ; en 2015 quasiment une moitié de la promotion (43 %) n'est pas parvenue à terminer ses études et, en 2015-2016, 56 diplômés sur 115 inscrits. Les étudiants rencontrent des difficultés pour concilier PFE, stage et mémoire en fin de 2^{ème} année.

Si des mesures ont été prises pour résoudre ces difficultés (étalement du stage jusqu'en octobre sans réinscription, étalement sur un semestre supplémentaire pour soutenir le PFE), cette situation interroge. D'autant plus qu'il est souligné dans le dossier transmis par l'établissement que les étudiants ayant un double cursus ne sont pas pénalisés dans la formation en DEA puisque la majorité de ces étudiants obtiennent les deux diplômes en deux ans. Ceci questionne sur la sélection des étudiants en double cursus, sur la formation acquise dans l'autre cursus et sur son impact concernant les capacités des étudiants à appréhender leur formation au global.

La « culture DPLG » est évoquée pour expliquer ce nombre important de redoublements, invoquant qu'une tradition à « prendre son temps » pour passer son diplôme serait diffusée par les enseignants issus de ce modèle. Si la culture professionnelle est à prendre en compte, en 2016 la survivance de la culture « Beaux-arts » pose néanmoins des questions, en particulier celle de moderniser les processus et d'instiller la nécessité de réussir dans les temps impartis en limitant de manière drastique les redoublements. S'il existe de faux redoublements dans les ENSA, ils sont malheureusement encore justifiés par la volonté des étudiants de faire des stages longs et vont à moyen terme disparaître au profit des césures. En ce qui concerne l'ENSA Nancy, le dossier fourni évoque peu cette pratique mais bien de réelles difficultés pour certains étudiants à être en capacité à passer avec succès le diplôme dans sa durée standard.

Le cycle DEA est suivi pour chaque année par plus d'une centaine d'étudiants (en 2015-2016, 111 inscrits en 1^{ère} année et 163 en 2^{ème} année). 90 % d'une promotion a obtenu le DEEA dans la même école. La formation continue accueille chaque année au sein du DEA quatre à cinq professionnels en reprise d'études sans que cela constitue une politique bien explicite pour l'établissement (le DEEA est lui aussi ouvert à ce type de public sans que leur nombre soit renseigné dans le dossier).

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le cycle DEA est affiché comme une étape et non une finalité dans le paysage de l'enseignement supérieur, dans la *keynote* du master, ce qui tend à relativiser la valeur d'un diplôme qui vient clore un cursus de deux années et qui est indispensable à l'inscription en HMONP. Ce relativisme a quelque chose de choquant quand on songe à l'investissement que cela représente pour les étudiants et donne l'impression d'une surévaluation des autres cursus ou de la vie active.

L'établissement de Nancy semble faire plus porter sa spécificité sur son offre de masters co-organisés avec l'Université de Lorraine que sur son DEA qui s'inscrit dans une offre nationale. S'il faut souligner que cette offre de masters (*Architecture - bois - construction ; Architecture - modélisation - environnement ; Verre - design - architecture ; Ingénierie - urbaine - villes et territoires en transformation*) propose une diversité d'approches intéressante, de fait peu d'étudiants poursuivent un double cursus.

Le dossier indique que 50 % des diplômés sortent avec une « expérience significative à l'étranger », par le biais d'une mobilité en 1^{ère} année. Pour ce faire, l'école a conclu 39 conventions bilatérales avec des établissements étrangers. Ces échanges sont en partie déséquilibrés comme le note le dossier. Alors que plus d'une quarantaine d'élèves partent à l'étranger, l'école n'en reçoit qu'une quinzaine. Ce déséquilibre n'est pas réduit par le nombre d'étudiants étrangers qui s'inscrivent pour suivre le master dans son intégralité, ce nombre ayant chuté depuis deux années.

Aucune mention de partenariat inter-ENSA n'est indiquée dans le dossier.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Seulement 5 % des ADE s'inscrivent en HMONP immédiatement après le diplôme, l'école incitant les ADE à développer une expérience professionnelle préalable à cette inscription. Les chiffres d'insertion professionnelle proposés sont assez vagues. Pour les années 2013-2014, 2014-2015, il est évoqué « une majorité de diplômés » à propos de l'enquête d'insertion, puis 88 étudiants sur 103 sur la base d'une estimation car les retours sont visiblement très faibles. Les diplômés exerceraient majoritairement dans la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine et 15 % des diplômés de l'ENSA de Nancy seraient encore à la recherche d'un emploi six mois après la fin de leurs études. Le processus d'enquête paraît inadapté aux besoins de suivi et il est à craindre que les réseaux sociaux ne pallient pas totalement l'absence d'un suivi structuré des diplômés.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée d'une quarantaine de membres : 17 sont titulaires dont 12 sont également praticiens, 11 sont associés dont 6 praticiens, 13 sont contractuels dont 8 praticiens. Plus de la moitié de l'équipe est donc composée de praticiens (26) et 13 seulement sont des chercheurs qui enseignent. Cette organisation est cohérente avec le poids donné dans la formation au projet (dont le PFE) et également avec l'importance relative donnée au mémoire, bien que lié à peu d'ECTS. On ne peut exiger un mémoire de qualité sans lui attribuer le nombre d'ECTS équivalents (8 ECTS dont coefficient 1 pour le mémoire). Seulement deux enseignants sont habilités à diriger des recherches.

La CPR (commission de la pédagogie et de la recherche) organise deux fois par an des séminaires pédagogiques sur des thématiques précises. Des groupes de travail sur des sujets comme les rythmes pédagogiques, les modalités d'évaluation, les parcours d'études de masters, ont été organisés sous l'autorité de la CPR. Ils ont rendu à cette dernière les résultats de leurs travaux en vue de l'amélioration progressive du DEEA et du DEA. Le dossier indique que l'autoévaluation a été menée par l'ensemble des instances de l'école (CPR, CEVE (commission des études et de la vie étudiante), comité scientifique, comité relations internationales, comité culture et valorisation, comité professionnel). Si l'autoévaluation ne semble pas être l'œuvre de la seule direction de l'école, le rôle des étudiants n'apparaît pas au 1^{er} plan dans ce processus d'autoévaluation.

En revanche, le taux de participation aux enquêtes numériques de l'évaluation des enseignements par les étudiants est élevé (60 %). Les retours de ces enquêtes font apparaître les plaintes récurrentes concernant la charge de travail trop importante. Les instances ont conscience des difficultés rencontrées par les étudiants sans que les mesures prises aient un impact rapide en matière d'amélioration des résultats à la réussite au DEA.

L'ENSA Nancy précise dans le dossier fourni les réponses apportées aux recommandations issues de la précédente campagne d'évaluation. Elles concernaient :

- l'observatoire des parcours et de l'insertion professionnelle : l'établissement mise sur l'animation des réseaux sociaux et deux projets : une démarche mutualisée avec l'ENSA Strasbourg, l'autre avec la création d'une association des anciens étudiants.
- le contrôle des pré-requis avant le semestre de PFE : une évaluation des pré-requis est réalisée au passage du 1^{er} au 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année ainsi que des acquis en mobilité internationale (ce qui tend à démontrer un niveau de confiance très relatif dans la capacité de formation et d'évaluation des établissements internationaux partenaires et pose la question de la reconnaissance des ECTS ainsi obtenus).
- la valorisation des travaux des étudiants : les travaux font l'objet de publications et d'expositions régulières.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation structurée clairement autour du projet.
- Connaissance approfondie de la situation pédagogique et de ses problèmes.

Points faibles :

- Nombre de redoublants trop important en fin de cycle.
- Relation mal assurée entre connaissance et pratique.
- Niveau linguistique encore insuffisant.
- Domination numérique des professionnels intervenants par rapport aux enseignants-chercheurs.
- Prise en compte insuffisante du point de vue des étudiants.

Avis global et recommandations :

Le rapport d'autoévaluation du DEA de l'ENSA Nancy fait apparaître un déséquilibre entre les ambitions affichées, les moyens investis et les résultats obtenus. L'établissement propose une formation qui demeure dans les standards des écoles françaises d'architecture. La formation est exigeante, centrée sur le projet mais insuffisamment ouverte sur la recherche et peut encore progresser sur son ouverture à l'internationale. Le taux d'échec bien qu'en baisse reste encore trop important. Il ressort de la lecture du dossier transmis par l'établissement une réelle volonté d'amélioration des conditions d'études sans que dans les faits apparaisse un réel rééquilibrage entre les champs disciplinaires.

Les spécialités de master cohabitées avec l'Université de Lorraine sont nombreuses et intéressantes, toutefois les articulations avec le DEA sont peu visibles. Il est évident que l'établissement a pris conscience des difficultés des étudiants mais la réponse ne semble pas pour le moment appropriée ou à tout le moins donner des réponses satisfaisantes. On ne peut qu'encourager l'ENSA Nancy à mener une réflexion pédagogique qui articulerait les différents programmes de formation de façon claire, en déterminant des objectifs précis pour les cursus, en lien avec des pré-requis et des compétences clairement définis.

Il semble indispensable qu'un changement de culture puisse avoir lieu d'autant que les leviers pour y parvenir ne manquent pas : deux laboratoires de recherche de qualité, des partenariats internationaux solides, la proximité frontalière avec des modèles de formation plus en phase avec les enjeux du LMD (offre de formation licence-master-doctorat), de la recherche et de la professionnalisation.

L'exigence en matière de niveau linguistique et numérique serait à renforcer pour mieux former des jeunes architectes, aujourd'hui confrontés à un monde globalisé.

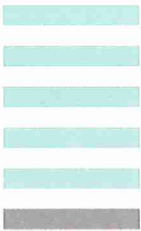
Observations de l'établissement

Nancy, le 16 mars 2017

D'

HCERES
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur Département Evaluations et
Formations
2 Rue Albert Einstein
75013 Paris

ARCHITECTURE



Objet : Observations à propos du rapport HCERES d'évaluation de la formation menant au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master.

Monsieur le Directeur,

DE

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy a engagé un processus de perfectionnement permanent des formations qu'elle dispense. Le rapport d'évaluation du Diplôme d'Etat d'Architecte réalisé par le comité d'experts du HCERES en 2017 sur la base de notre rapport d'auto-évaluation conforte l'établissement dans ses trajectoires d'amélioration et de transition du modèle de formation des architectes, notamment par une synergie plus développée entre formation, recherche et profession.

Secrétariat de Direction

Nathalie COUDRAY-DUBOS

Assistante de direction

T + 33 (0)3 83 30 81 25

F + 33 (0)3 83 30 81 30

nathalie.coudray-dubos@nancy.archi.fr

Le deuxième cycle des études d'architecture prépare les étudiants à l'exercice de la profession d'architecte en qualité de salarié ou de créateur d'entreprises d'architecture et d'urbanisme. Son ambition ne se limite pas à ce seul débouché, même s'il correspond aux choix professionnels de la majorité des diplômés. L'école apporte les connaissances et les compétences fondamentales nécessaires à une insertion professionnelle immédiate dans la maîtrise d'oeuvre, le conseil, l'expertise ou l'assistance à la maîtrise d'ouvrage autant qu'à la poursuite d'études en vue d'une spécialisation ou de l'obtention d'un doctorat.

NANCY

Le cycle master reste généraliste mais propose aux étudiants des parcours personnalisés qui s'appuient sur le choix d'un domaine lié au projet architectural et urbain articulé à des thématiques en lien avec les travaux des deux laboratoires de recherche de l'école.

Référence

LD-NCD/17-030

Les nombreuses conventions nouées avec des établissements d'enseignement supérieur à travers le monde permettent à chaque étudiant de bénéficier d'une expérience internationale à l'occasion d'un échange académique, d'un stage ou la participation à un workshop. Cette ouverture internationale fait l'objet d'une réflexion stratégique et opérationnelle portée par le Comité des relations Internationale en lien avec les autres Comités de l'école.

Documents joints :

Depuis la rentrée 2015, les étudiants peuvent interrompre leurs études pendant un semestre ou une année. Ce dispositif de césure a permis de réduire considérablement le nombre de réinscriptions en M2, les étudiants en bénéficiant parvenant davantage à concilier PFE, stage et mémoire après une période de césure.

Cet ajustement s'inscrit dans les réflexions portées par un groupe de travail issu du Comité des études et portant sur les rythmes pédagogiques des deux cycles. A contrario, les étudiants qui en ont les capacités peuvent bénéficier des possibilités de cursus doubles (DEA/DNM) proposées par l'établissement, dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Lorraine.

Depuis la rentrée 2016, les modules de la formation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre, les séminaires du cycle master et les formations diplômantes de l'école sont ouvertes à la formation professionnelle continue. L'inscription en HMONP qui permet l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en nom propre, est différée pour la plupart des étudiants qui ne s'y engagent qu'après quelques années d'expérience professionnelle.

Les étudiants qui ont suivi un parcours recherche bénéficient de l'action volontariste de l'école qui, malgré un nombre réduit d'enseignants titulaires d'une HDR, permet à une petite dizaine d'étudiants, chaque année, de poursuivre en doctorat en bénéficiant d'un financement.

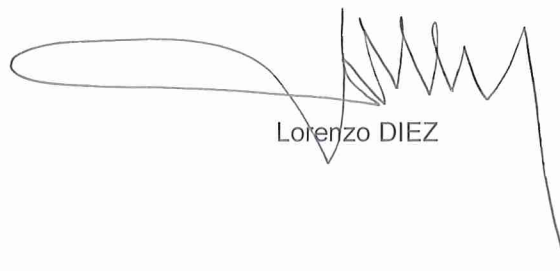
L'école, à travers l'action de son Comité et de son département Valorisation, participe activement à la diffusion des travaux conduits par les étudiants de master (publications annuelles, prix du meilleur diplôme, expositions, participation à des concours, ...). Les actions de valorisation favorisent l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Pour l'analyser plus finement, l'école s'est engagée, avec les autres écoles de la Région Grand Est dans la création d'un observatoire des parcours et de l'insertion professionnelle auxquels les étudiants seront étroitement associés.

S'il garde son efficacité en terme de professionnalisation, le DEA de l'école d'architecture de Nancy s'inscrit résolument dans une logique nouvelle d'articulation entre les milieux académiques et professionnels en vue de développer la recherche et l'innovation en architecture. Cette ambition est confortée depuis la Stratégie nationale pour l'architecture de 2015 et mise en œuvre par les travaux communs que mène le Comité scientifique et le Comité professionnel. Pour cela, le fait de disposer d'une communauté enseignante agissant tant dans les laboratoires de recherche de l'établissement que dans des entreprises d'architecture et d'urbanisme en région est un véritable atout. Qu'ils soient en début ou milieu de carrière, les enseignants qui s'investissent dans la recherche, à des degrés divers, est en augmentation régulière. On assiste à une transformation culturelle prometteuse qui demande notamment de nuancer les catégories mal définies de « professionnels », « praticiens » ou encore inexistantes au moment de la présente évaluation, comme le corps des enseignants-chercheurs. Certaines recommandations du rapport d'évaluation comme notamment la phrase portant sur le rééquilibrage entre les champs disciplinaires nous est apparue équivoque et donc difficilement exploitable.

Dans les années à venir, l'école souhaite maintenir le niveau d'exigence de la formation avec une articulation entre théorie et pratique améliorée et un niveau linguistique en fin de cycle correspondant aux standards des facultés et grandes écoles françaises.

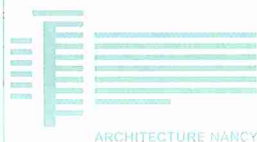
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,



Lorenzo DIEZ

établissement public
à caractère administratif
siret 195 401 351 000 26
code APE 803 Z



2 rue Bastien-Lepage
Parvis Vacchini
BP 40435
F-54001 Nancy Cedex
T +33 (0)3 83 30 81 00
F +33 (0)3 83 30 81 30
ensa@nancy.archi.fr
www.nancy.archi.fr